



Mairie de  
Serres

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS PRÉALABLE À L'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION

Fiche à retourner à la Mairie de Serres par courrier ou par email à [accueil@ville-serres05.fr](mailto:accueil@ville-serres05.fr) accompagnée de votre courrier de demande d'organisation de manifestation et de la convention de partenariat

**À transmettre 15 jours avant la date de l'organisation pour une manifestation récurrente, ce délai est augmenté de 4 semaines pour l'organisation d'une manifestation exceptionnelle.**

**ATTENTION** : Les demandes hors délai ou incomplètes sont susceptibles d'être partiellement honorées, voire annulées en fonction de la disponibilité du matériel et du personnel.

**La transmission de cette fiche ne vaut pas autorisation d'organisation par la commune.**

### Organisateur

Vous êtes un(e) :  Association  Institution  Privé  Professionnel de l'événement  
 Autre : \_\_\_\_\_

Demandeur (personne morale ou physique) : \_\_\_\_\_

Nom de l'interlocuteur pour la manifestation : \_\_\_\_\_

Coordonnées (adresse) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Tél: \_\_\_\_\_ Mobile : \_\_\_\_\_

Mail : \_\_\_\_\_

### Manifestation

Nature et description de la manifestation : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Dates : \_\_\_\_\_ horaires : \_\_\_\_\_

Lieu(x) demandé(s) pour la manifestation (salles, domaine public...) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Date(s) de mise à disposition des équipements souhaités : \_\_\_\_\_

Accès :  libre  payant

Nombre de participants estimé :

Nombre de spectateurs estimé au maximum en simultané :

Nombre de spectateurs estimé au total sur l'ensemble de la journée :

### Autorisations

Utilisation du domaine public : oui (\*) non

Restauration :  non  petite restauration  grande restauration(\*)

Buvette :  non  oui / 1<sup>ère</sup> catégorie (sans alcool)(\*)  oui / 2<sup>ème</sup> catégorie(\*)

(\*) Faites une demande d'arrêté municipal (stationnement, circulation, fermeture de rue...) ou d'autorisation (buvette) par courrier ou e-mail.

Cette fiche est téléchargeable sur le site internet de la mairie de Serres



## Logistique / Besoins en matériel

Demande de prêt de matériel et de personnel (estimation précise). *Toute demande de matériel et de personnel devra faire l'objet d'un accord du directeur des services techniques pour être mis à disposition :*

MATÉRIELS							
	Dispo	Qté	Avis <sup>(*)</sup>		Dispo	Qté	Avis <sup>(*)</sup>
Barrières de police métalliques	30			Tables	50		
Barrières de police plastiques	10			Chaises coques	280		
Grilles d'exposition	10			Sono portable + micro HF	1		
Chaises pliantes	30			Praticables - 1mx2m	15		
Tableau électrique	1						

<sup>(\*)</sup> Réservé aux services techniques

PERSONNEL				Plages horaires : _____ _____ _____
	Dispo	Qté	Avis <sup>(*)</sup>	
Nbre d'agents municipaux	3			

Tâches demandées : \_\_\_\_\_ Avis des services techniques : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Électricité  oui  non Si oui, puissance demandée : \_\_\_\_\_ kW

Demande d'interventions spécifiques : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Autres matériels non listés : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

En cas de montage de chapiteaux, tentes, structures, gradins par l'organisateur (ou son prestataire) **destiné à recevoir du public**, l'organisateur a l'**obligation de fournir** à la mairie tous les documents réglementaires de conformité et de sécurité de ces chapiteaux, tentes ou structures.

## Sécurité de la manifestation

Rappel : l'organisateur est tenu par la loi d'assurer la sécurité de la manifestation, des personnes présentes, et des locaux utilisés contre les risques d'incendie et de panique.

Il doit également veiller à ne pas laisser entrer dans les établissements recevant du public (ERP) utilisés un nombre de personnes supérieur à la capacité de ces ERP, déterminée par la commission de sécurité départementale.

### Sécurité des personnes

Poste de secours :  oui  non

Nom de l'association (Protection civile, Croix rouge, etc.) : \_\_\_\_\_

Service de sécurité incendie :  oui  non

Assuré par la société de sécurité privée : \_\_\_\_\_

Assuré par l'association, nombre de personnes chargées de la sécurité incendie : \_\_\_\_\_